



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombres de membres :**

En exercice : **33**

Présents : **24**  
Représentés : **9**

Qui ont pris part à la délibération : **33**

Date de la convocation : **21/06/2022**

Date d'affichage : **22/06/2022**

**de la commune de COGOLIN  
Séance du mardi 28 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le **vingt-huit juin** à 18h30, le conseil municipal de cette commune convoqué, s'est réuni à la **Bastide Pisan**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE maire,

**PRESENTS :**

Christiane LARDAT - Gilbert UVERNET - Audrey TROIN - Geoffrey PECAUD - Sonia BRASSEUR - Francis LAPRADE - Liliane LOURADOUR - Erwan DE KERSAINTGILLY - René LE VIAVANT - Danielle CERTIER - Jean-Paul MOREL - Franck THIRIEZ - Patricia PENCHENAT - Jean-Pascal GARNIER - Margaret LOVERA - Michaël RIGAUD - Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO - Kathia PIETTE - Philippe CHILARD - Bernadette BOUCQUEY -

**POUVOIRS :**

Patrick GARNIER à Christiane LARDAT / Jacki KLINGER à Gilbert UVERNET / Elisabeth CAILLAT à Margaret LOVERA / Corinne VERNEUIL à Patricia PENCHENAT / Isabelle BRUSSAT à Liliane LOURADOUR / Florian VYERS à Michaël RIGAUD / Christelle DUVERNET à Francis LAPRADE / Audrey MICHEL à Isabelle FARNET-RISSO / Jean-François BERNIGUET à Marc Etienne LANSADE /

**SECRÉTAIRE de SÉANCE :** Geoffrey PECAUD

ENEDIS travaille sur la reconstruction du réseau électrique BTA suite aux incendies de l'été 2021.

Les travaux envisagés concernent la réfection du réseau électrique du secteur de l'Argentière suite aux incendies de l'été 2021 et comprennent la dépose et la repose d'une ligne électrique en réseau aérien sur 1 170 ml.

Afin de finaliser les études, ENEDIS (ERDF), sis Tour ERDF, 34, place des Corolles - 92079 Paris La Défense Cedex, sollicite l'autorisation de la commune, propriétaire de la parcelle cadastrée section AB n° 295 lieu-dit l'Argentière aux fins de réaliser les travaux suivants :

**N° 2022/079**

**CONVENTION DE SERVITUDE PARCELLE AB N° 295 AU BENEFICE D'ENEDIS**

CM du 28/06/2022

N° 2022/079

**CONVENTION DE SERVITUDE PARCELLE AB N° 295 AU BENEFICE D'ENEDIS**

- établir à demeure 2 supports (équipés ou non) ;
- faire passer les conducteurs aériens d'électricité au-dessus des dites parcelles désignées sur une longueur d'environ 54 mètres ;
- sans coffret ;
- effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé qu'ENEDIS pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur ;
- utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc...).

La servitude sera consentie sans versement de compensation financière.

Celle-ci sera régularisée par acte notarié, les frais de rédaction et d'enregistrement resteront à la charge d'ENEDIS.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal :

**AUTORISE** ENEDIS à bénéficier d'une servitude de passage sur la parcelle cadastrée section AB n° 295 lieu-dit l'Argentière pour la réfection du réseau électrique du secteur de l'Argentière suite aux incendies de l'été 2021 comprenant le remplacement de 2 supports et câbles existants,

**DIT** que cette servitude sera consentie sans compensation financière,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux formalités administratives,

**AUTORISE** ENEDIS à réaliser les travaux de réfection du réseau électrique avant la signature de l'acte notarié,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié portant création de servitude.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le maire,



Marc Etienne LANSADE

